



Rapport sur ce que nous avons entendu

Approches concernant la création de places en garderies éducatives

Juin 2025

K'áhshó got'íne xədə k'é hederi ɻedjhtl'é yeriniwé ni dé dúle.

Dene Kədá

ɻerihlt'ís Dëne Sųliné yati t'a huts'elkér xa beyáyatı theɻq ɻat'e, nuwe ts'én yólti.

Dëne Sųliné

Edı gondı dehgáh got'je zhatié k'éé edat'léh enahddhę nide naxets'é edahlí.

Dene Zhatié

Jii gwandak izhii ginjik vat'atr'ijahch'uu zhit yinohthan jí', diits'át ginohkhíi.

Dinjii Zhu' Ginjik

Uvanittuaq ilitchurisukupku Inuvialuktun, ququaqluta.

Inuvialuktun

Ćıdı ɻıɻıbıdıc ɻıɻıɻıdıc ɻıɻıɻıdıc, ɻıɻıɻıdıc ɻıɻıɻıdıc.

Inuktitut

Hapkua titiqqat pijumagupkit Inuinnaqtun, uvaptinnut hivajarlutit.

Inuinnaqtun

kíspin ki nitawihtín é níhíyawihk óma ácimówin, tipwásinán.

néhiyawéwin

Tlıchö yati k'èè. Dı wegodi newq dè, gots'o gonede.

Tlıchö

Indigenous Languages
request_Indigenous_languages@gov.nt.ca

An English version of this document is available.

Table des matières

Sommaire	1
Présentation	4
Contexte	5
Approche axée sur les apports en capitaux.....	5
Approche de la construction modulaire ou prête à assembler	6
Approche axée sur la propriété d'actifs.....	6
Méthodologie.....	7
Objectifs et participants	7
Approche d'échange avec les intervenants.....	7
Limites.....	9
Ce que nous avons entendu	10
Approche axée sur les apports en capitaux.....	10
Approche de la construction modulaire ou prête à assembler	11
Approche axée sur la propriété d'actifs.....	13
Difficultés de financement rencontrées par les collectivités.....	14
Idées pour renforcer le plan de financement des infrastructures pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (Cadre)	15
Renforcement des partenariats.....	18
Commentaires, suggestions et remarques supplémentaires	19
Résumé des principaux constats.....	23
Prochaines étapes.....	26

Sommaire

L'accès à des infrastructures adéquates pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants reste un défi dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest (TNO). Le développement de nouvelles infrastructures ou la modernisation des infrastructures existantes peut s'avérer coûteux et chronophage.

Pour accompagner les familles et améliorer les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants dans l'ensemble du territoire, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest dispose de la [Stratégie 2030 sur l'éducation et la garde des jeunes enfants](#) et de [l'Accord entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada](#), qui présentent les objectifs visant à transformer l'apprentissage et la garde des jeunes enfants aux TNO. L'un de ces objectifs est de créer 300 nouvelles places nettes dans les garderies éducatives agréées pour les enfants de cinq ans et moins avant le 31 mars 2026.

En mai 2024, le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest ont annoncé que le territoire recevrait environ 10,6 millions de dollars, échelonnés sur quatre ans, pour soutenir le développement des infrastructures pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Le plan stratégique proposé concernant les infrastructures pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, qui porte maintenant le nom de Cadre sur les infrastructures pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, a été élaboré pour garantir la meilleure utilisation possible de ce nouveau financement par les partenaires. Le Cadre sur les infrastructures servira de feuille de route pour améliorer l'accès aux places en garderies éducatives agréées. Les gouvernements autochtones, les organisations autochtones, les collectivités, les organismes à but non lucratif, les exploitants de garderies en établissement agréées et la Northwest Territories Early Childhood Association ont été consultés afin de recueillir des commentaires sur les approches proposées. Le Comité permanent des affaires sociales a également été consulté sur les approches proposées pour créer des places dans les garderies éducatives.

Le Cadre sur les infrastructures fait état de trois approches pour créer et financer de nouvelles places en garderies éducatives :

- **L'approche centrée sur les apports en capitaux** est la méthode qu'utilise présentement le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest pour créer de nouvelles places dans les garderies éducatives, et elle est financée par l'entremise du [Fonds des infrastructures pour la petite enfance](#). Les récipiendaires du financement travailleront directement avec des architectes et des entrepreneurs pour concevoir et construire l'installation sur leur propre terrain.
- **L'approche de la construction modulaire ou prêté à assembler** utilise des structures modulaires conçues en usine, puis transportées et assemblées sur une fondation permanente sur un terrain appartenant au récipiendaire du financement.

- **L'approche centrée sur la propriété d'actifs** comprend les actifs existants (comme les écoles), les nouvelles installations ou les installations réaménagées et rénovées destinées à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants.

Le 4 juillet 2024, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a entamé ses discussions avec ses partenaires. L'objectif de cet échange était de trouver la manière la plus utile et la plus stratégique de dépenser les fonds destinés aux infrastructures, car nous reconnaissions que les besoins sont nombreux et que les fonds sont limités. Des invitations ont été envoyées à 57 organisations pour participer à des séances d'échanges. Onze séances ont été organisées, auxquelles ont participé 44 % des organisations invitées, soit un total de 25 participants représentant toutes les régions des Territoires du Nord-Ouest.

Les participants ont donné leur avis sur les approches proposées. Bien qu'ils aient convenu de la nécessité de créer des places en garderie aux Territoires du Nord-Ouest, ils ont également souligné l'importance de procéder à l'évaluation des besoins de chaque collectivité. Les participants ont exprimé des inquiétudes quant à l'accessibilité financière liée à l'exploitation d'une nouvelle installation, notamment en ce qui a trait aux services publics et à l'entretien. En outre, ils ont souligné la nécessité d'un soutien accru tout au long du processus de demande de financement pour les infrastructures destinées à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants.

Les participants ont aussi exprimé des inquiétudes quant à l'approche modulaire ou prête à assembler et ont estimé que les installations modulaires seraient moins durables que les installations sur pilotis, tout en reconnaissant qu'elles conviendraient dans certains contextes. Ils ont généralement soutenu l'idée de la propriété d'actifs, et le ministère a été invité à donner la priorité à cette approche à court ou à moyen terme. Pour aider à surmonter les obstacles à la construction ou à la rénovation de garderies éducatives, il a été suggéré d'envisager un financement provisoire afin de réduire le délai entre l'approbation et la réception du financement, mais dans l'ensemble, les participants ont exprimé des inquiétudes quant au montant du financement disponible.

Les participants ont souligné l'importance de travailler avec les gouvernements autochtones lors de la construction de garderies éducatives dans les collectivités et de communiquer avec toutes les administrations communautaires pour déterminer les possibilités de création de places. Les participants ont également souligné la nécessité de veiller à ce que la conception des installations accueillant les nouvelles places en garderie soit culturellement appropriée, et ont insisté sur la nécessité d'une collaboration et d'une consultation continues avec les gouvernements et les organisations autochtones ainsi qu'avec les collectivités dans le cadre du processus de conception. Les participants ont également recommandé qu'on échange régulièrement avec les principaux acteurs du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants sur les questions relatives à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants et ont suggéré que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest fasse plus d'efforts pour soutenir ce secteur et donner l'occasion à ses intervenants de faire part de leurs commentaires.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest mettra à jour le Cadre pour y intégrer les résultats de ces échanges. Le Cadre sera ensuite présenté aux participants aux échanges à des fins

d'information et de finalisation. Une fois terminé, il sera rendu public, et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest travaillera à la mise en œuvre des approches décrites pour créer de nouvelles places en garderie.

Présentation

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) déterminé à favoriser un système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants permettant aux enfants et aux familles d'avoir accès à des services de garde de grande qualité dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest (TNO).

La [Stratégie 2030 sur l'éducation et la garde des jeunes enfants](#) ainsi que l'[Accord entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada](#) fournissent au GTNO des objectifs visant l'amélioration de la qualité, de l'abordabilité, de l'accessibilité et de l'inclusivité des services d'éducation et de garde des jeunes enfants aux TNO et s'inscrivent dans la vision à long terme d'un système d'éducation et de garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, comme énoncé dans le [Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants](#) et le [Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones](#).

Comme dans le reste du Canada, il peut être difficile pour les familles aux TNO de trouver des places en services de garde pour leurs enfants. À titre d'exemple, en février 2024, on comptait 14 collectivités ténoises sans services agréés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Pour aider à remédier à la pénurie de places de garderie, le gouvernement du Canada et le GTNO ont annoncé en mai 2024 que le territoire recevrait environ 10 millions \$ sur les quatre prochaines années. De plus, le GTNO investit 1 000 000 \$ par année dans des projets d'infrastructure par l'entremise du Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Le financement des infrastructures servira à appuyer le développement des infrastructures d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et à faciliter l'accès des familles aux services de garde. Conformément à l'accord à l'échelle du Canada, notre objectif est de créer 300 nouvelles places nettes dans les services agréés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de zéro à cinq ans d'ici le 31 mars 2026. Le GTNO a élaboré un Cadre sur les infrastructures pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, anciennement intitulé Plan stratégique pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, afin d'assurer la meilleure utilisation possible du financement des infrastructures pour les services d'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le Cadre sur les infrastructures servira de feuille de route pour améliorer l'accès aux places en garderies agréées.

Ce cadre établit les priorités suivantes :

- Travailler avec les gouvernements et les organisations autochtones, les collectivités et les organismes sans but lucratif pour créer des places en services de garde agréés dans les collectivités qui, en ce moment, n'ont pas accès à des garderies en établissement agréées.
- Soutenir les services de garde inclusifs et la participation en accordant davantage de fonds visant à répondre aux divers besoins des enfants, y compris ceux issus de familles en quête d'équité et ceux ayant des besoins développementaux.
- Soutenir les collectivités rurales et isolées où les personnes et les familles autochtones ont du mal à obtenir des services agréés de garde d'enfants.
- Proposer des solutions qui répondent aux besoins des diverses collectivités.

Les gouvernements autochtones, les organisations autochtones, les collectivités, les organismes à but non lucratif, les exploitants de garderies en établissement agréées et la Northwest Territories Early Childhood Association ont été consultés afin de recueillir des commentaires sur les approches proposées pour créer de nouvelles places en garderie. Le présent Rapport sur ce que nous avons entendu résume ces commentaires.

Contexte

Le GTNO propose trois approches pour la création et le financement de places en garderie : l'approche centrée sur les apports en capitaux (stratégie à court terme), l'approche de la construction modulaire ou prête à assembler (stratégie à moyen et long terme) et l'approche centrée sur la propriété d'actifs (stratégie à long terme)(voir la figure 1).

Figure 1 : Approches proposées

Approche centrée sur les apports en capitaux	Approche de la construction modulaire ou prête à assembler	Approche centrée sur la propriété d'actifs
<ul style="list-style-type: none">Stratégie à court terme pour la création de places en garderie.Le GTNO finance les coûts d'infrastructure admissibles.Expansion dans des installations nouvelles et existantes.L'exploitant possède ou loue le bien.L'exploitant est responsable de l'entretien, des services publics et de la maintenance.	<ul style="list-style-type: none">Stratégie à moyen et long terme pour la création de places en garderie.L'exploitant fournit un terrain viabilisé pour la nouvelle installation.L'installation modulaire est construite hors site et installée sur une fondation permanente ou le GTNO construit et transfère l'installation une fois celle-ci achevée.Le bien appartient à la collectivité ou à l'exploitant.L'exploitant est responsable de la maintenance et de l'entretien de l'installation.	<ul style="list-style-type: none">Stratégie à long terme pour la création de places en garderie.Espace d'AGJE inclus dans les plans des nouvelles installations, c'est-à-dire les écoles.L'espace existant dans les installations du GTNO est réaménagé et rénové.Le GTNO est responsable de la maintenance et de l'entretien de l'installation.Le GTNO fournit l'espace à un exploitant AGJE.

Chacune des approches proposées est détaillée ci-dessous.

Approche axée sur les apports en capitaux

Description

L'approche centrée sur les apports en capitaux est la méthode qu'utilise présentement le GTNO pour créer de nouvelles places dans les garderies; elle est financée par l'entremise du [Fonds des infrastructures pour la petite enfance](#). Les critères et les processus actuellement utilisés s'appliqueraient au nouveau financement provenant du [Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants \(AGJE\)](#) du gouvernement du Canada.

Les bénéficiaires des fonds travailleront directement avec des architectes et des entrepreneurs pour concevoir et construire l'installation sur leur propre terrain, rénover une installation existante ou réaménager un espace pour créer de nouvelles places en garderie. Le GTNO financera les dépenses liées aux services de conception architecturale et à la construction des installations, jusqu'à concurrence des montants approuvés en vertu de l'accord de financement.

Les propositions seront évaluées en fonction, entre autres critères de financement, du besoin avéré de nouvelles places en garderie, de l'admissibilité au financement, des coûts du projet et du soutien de la collectivité.

Responsabilités de l'exploitant

Une fois le projet achevé, l'exploitant sera responsable des coûts de la maintenance, des services publics et de l'entretien de l'installation.

Approche de la construction modulaire ou prête à assembler

Description

On parle de constructions « modulaires ou prêtées à assembler » si les éléments structurels de la garderie sont construits hors site, en usine. Le bâtiment est ensuite transporté et assemblé sur le site du centre, sur des fondations permanentes. L'approche de la construction modulaire ou prêtée à assembler peut être un moyen efficace de répondre aux besoins de places de garde, car la construction n'est pas limitée par la brièveté de la saison de construction du Nord ou par la capacité à acheminer des ressources dans des collectivités accessibles par la route juste une partie de l'année.

Afin d'accélérer la construction d'installations selon le modèle prêt à assembler, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest procédera à la conception préalable d'installations modulaires. Ces installations auront différentes tailles, par exemple, des petites installations (24 places agréées) peuvent être combinées ou empilées pour créer des installations moyennes (48 places agréées) ou grandes (56 à 96 places agréées).

Responsabilités de l'exploitant

Les auteurs de propositions seront tenus de fournir un terrain pour l'installation. Après l'achèvement du projet, l'actif appartient à la collectivité ou à l'exploitant, et l'exploitant est responsable de la maintenance et de l'entretien de l'installation.

Approche axée sur la propriété d'actifs

Description

La propriété d'actifs comprend les actifs existants (tels que les écoles), l'inclusion de places en garderie dans de nouvelles installations ou le réaménagement et la rénovation d'espaces dans les installations existantes du GTNO afin de créer de nouvelles places en garderie. Le GTNO sera responsable de la conception, du réaménagement ou de l'inclusion de places dans les nouveaux plans d'installations à utiliser comme centres de garde agréés.

Responsabilités de l'exploitant

Étant donné que le service de garde d'enfants sera offert dans une installation du GTNO, les exploitants ne seront pas responsables des coûts d'entretien et de la maintenance de l'installation.

La mise au point des informations détaillées sur l'approche axée sur la propriété d'actifs est toujours en cours. Elle comprendra l'élaboration de normes et de politiques sur les immobilisations des garderies.

Méthodologie

Cette section décrit la méthodologie utilisée lors des échanges et de la préparation de ce rapport.

Objectifs et participants

Les échanges avec les partenaires ont été conçus dans le but de :

- Recueillir des commentaires sur les approches proposées pour créer de nouvelles places en garderie;
- Faire connaître les possibilités de financement destiné à la création de nouvelles places de garde d'enfants en centres agréés;
- Explorer les occasions de renforcer les relations et les partenariats avec le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

Pour atteindre ces objectifs, le GTNO a échangé avec un éventail de partenaires, y compris les gouvernements et les organisations autochtones, les collectivités, les exploitants de garderies en établissement agréées, les organismes scolaires et la Northwest Territories Early Childhood Association. Des échanges ont également eu lieu avec le Comité permanent des affaires sociales.

Approche d'échange avec les intervenants

Les participants ont été sollicités dans le cadre d'entretiens et de groupes de discussion. Pour faciliter ces échanges, le GTNO a préparé des outils, notamment une présentation PowerPoint, un résumé en langage clair du plan proposé (rebaptisé cadre) et des questions de discussion.

À compter du 24 juin 2024, des invitations à participer aux échanges ont été envoyées aux partenaires. Des séances d'échange ont été organisées sur les plateformes Microsoft Teams ou Zoom. Avant la séance, les participants ont reçu le résumé en langage clair et les questions de discussion.

Au total, 11 groupes de discussion et entretiens ont été organisés entre le 4 juillet 2024 et le 25 juillet 2024. On a dénombré 25 participants qui ont pris part à un groupe de discussion ou à un entretien, ou qui ont fourni une réponse écrite aux questions de discussion (voir le tableau 1).

Tableau 1 : Participants aux échanges, par groupe

Groupes	Nombre de participants
Exploitants de garderies en établissement agréées (sans but lucratif)	10
Gouvernements et organisations autochtones	6
Organismes scolaires	5
Associations et organismes sans but lucratif concernés	4
Total	25

Au début de la séance, une présentation des différentes approches de création de places a été suivie d'une discussion. Cette discussion a été guidée par les questions énumérées dans le Tableau 2.

Tableau 2 : Questions utilisées pour orienter les discussions pendant les échanges

Catégorie	Questions
Idées pour renforcer l'approche prévue	<ol style="list-style-type: none"> À la lumière de ce que vous avez appris sur le Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, quelles sont vos suggestions pour créer de nouvelles places dans les centres agréés aux TNO? Y a-t-il des éléments manquants dans notre approche prévue qui pourraient contribuer à augmenter le nombre de places dans les centres agréés dans votre collectivité?
Options pour la création de nouvelles places de garde d'enfants en service agréé	<ol style="list-style-type: none"> Pensez-vous que l'une de ces options pourrait fonctionner dans votre collectivité? Quels changements, le cas échéant, faudrait-il apporter à ces solutions pour les rendre viables? L'approche modulaire ou « prête à assembler » propose de préconfigurer les infrastructures pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (petites, moyennes et grandes). Que pensez-vous de cette approche et des tailles prévues?
Renforcement des relations et des partenariats	<ol style="list-style-type: none"> Notre succès repose sur les partenariats et la participation des partenaires au sein de la collectivité. Comment renforcer les partenariats existants dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants?
Autres réflexions	<ol style="list-style-type: none"> Existe-t-il d'autres considérations, préoccupations et occasions liées aux infrastructures pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants ou à la création de places de garde d'enfants qui ne sont pas abordées dans les questions ci-dessus?

Les séances des groupes de discussion se sont déroulées virtuellement et ont duré de 60 à 90 minutes. DPRA Canada était responsable de la planification des séances, de l'animation des discussions de groupe et de la prise de notes pendant chaque séance d'échanges.

Limites

Les résultats des échanges sont limités, car les 79 personnes invitées aux séances représentaient 56 organismes. Or, 25 personnes représentant 23 organismes y ont participé. Par conséquent, les résultats pourraient ne pas refléter l'opinion de tous les partenaires du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

Ce que nous avons entendu

Cette section résume les commentaires recueillis lors des échanges avec les partenaires concernant les approches proposées pour créer de nouvelles places en garderie.

Pendant les échanges, les commentaires des participants ont souvent porté sur plusieurs questions de discussion. C'est pourquoi cette section est organisée selon les thèmes suivants :

- Approche axée sur les apports en capitaux
- Approche de la construction modulaire ou prête à assembler
- Approche axée sur la propriété d'actifs
- Difficultés de financement rencontrées par les collectivités
- Idées pour renforcer les approches proposées pour créer de nouvelles places en garderie
- Renforcement des partenariats
- Commentaires, suggestions et remarques supplémentaires

Approche axée sur les apports en capitaux

Les participants ont formulé divers commentaires sur l'approche de création de places axée sur les apports en capitaux. Ces commentaires sont présentés ci-dessous selon les thèmes suivants :

- Soutien à l'approche axée sur les apports en capitaux
- Obstacles et défis

Soutien à l'approche axée sur les apports en capitaux

Les participants ont formulé plusieurs commentaires en faveur de l'approche axée sur les apports en capitaux.

- La construction de nouvelles installations permet d'adapter les bâtiments aux besoins particuliers de la collectivité :
 - Les collectivités moins populeuses peuvent construire des installations polyvalentes comprenant des places destinées aux garderies ainsi que des places en maternelle.
 - Les nouveaux bâtiments peuvent être mieux isolés pour résister aux climats rigoureux des régions nordiques et éloignées, ce qui réduit les coûts de chauffage en hiver.
- Les projets d'apport en capitaux peuvent être économiquement rentables à long terme :
 - Les collectivités peuvent utiliser les terrains disponibles, ce qui évite d'avoir à en acheter de nouveaux.
- Les apports en capitaux peuvent contribuer à renforcer le marché du travail local :
 - Les apports en capitaux permettent aux collectivités d'utiliser la main-d'œuvre et les fournitures locales, ce qui améliore les compétences professionnelles des membres de la collectivité et offre des occasions d'emploi dans des domaines comme la construction et la gestion de projets.

Obstacles et défis

Les participants ont recensé un certain nombre d'obstacles et de défis associés à l'approche axée sur les apports en capitaux.

- Défis liés au financement, à la maintenance, aux services publics et à l'entretien :
 - L'approche axée sur les apports en capitaux peut ne pas être possible en raison des contraintes de financement. À titre d'exemple, on considère qu'un organisme qui a suffisamment d'argent pour acheter un terrain pourrait ne plus être admissible à un financement.
 - Certains organismes pourraient ne pas être en mesure de couvrir les coûts de maintenance, de services publics et d'entretien, étant donné qu'ils ont actuellement des difficultés à couvrir les coûts de maintenance.
- Contraintes liées à l agrandissement des espaces :
 - Les lieux actuels ne permettent pas d'agrandissement, donc une nouvelle construction serait la meilleure option.
 - Il peut être difficile d'intégrer des éléments de conception culturels lors de l'agrandissement d'installations dans des bâtiments pour l'approche axée sur les apports en capitaux.
- Défis propres aux collectivités :
 - Certaines collectivités dépendent des routes de glace, ce qui retarde les travaux (p. ex. les travaux ne peuvent être effectués qu'à certaines périodes de l'année).

Approche de la construction modulaire ou prête à assembler

Les participants ont formulé divers commentaires sur l'approche de la construction modulaire ou prête à assembler. Ces commentaires sont présentés ci-dessous selon les thèmes suivants :

- Soutien à l'approche de la construction modulaire ou prête à assembler
- Obstacles et défis
- Facteurs servant à déterminer la taille appropriée des installations modulaires

Soutien à l'approche de la construction modulaire ou prête à assembler

Les participants ont formulé plusieurs commentaires en faveur de l'approche de la construction modulaire ou prête à assembler.

- Les installations modulaires ou prêtées à assembler sont bien adaptées aux collectivités présentant les caractéristiques ou les besoins suivants :
 - Les collectivités où il existe des restrictions en matière de rénovation ou un manque de bâtiments pouvant être réaffectés de manière viable (situation idéale).
 - Les collectivités éloignées où la construction est compliquée par les difficultés d'accès.
 - Les collectivités disposant de terrains à vendre en quantité.

- Des installations modulaires ou prêtées à assembler ont été utilisées avec succès dans plusieurs collectivités :
 - Les installations modulaires ou prêtées à assembler sont largement utilisées dans certaines collectivités.
- L'approche de la construction modulaire ou prêtée à assembler est la meilleure approche pour répondre au besoin urgent de nouvelles places en garderie :
 - Les collectivités ne peuvent pas attendre cinq ans pour qu'une structure soit construite; elles ont besoin de nouvelles places en garderie dès maintenant.

Obstacles et défis

Les participants ont recensé un certain nombre d'obstacles et de défis associés à l'approche de la construction modulaire ou prêtée à assembler.

- Les défis logistiques peuvent rendre difficile, voire impossible, le transport d'installations modulaires dans certaines collectivités :
 - Les unités modulaires sont trop volumineuses pour être transportées sur de nombreux ponts et peuvent nécessiter un transport par barge.
 - Lorsque le niveau de l'eau est bas, il peut être impossible d'utiliser des barges pour transporter les bâtiments modulaires dans les petites collectivités, ce qui peut entraîner des retards importants dans la construction et l'achèvement du projet.
 - Le transport d'installations modulaires vers certaines collectivités, qui ne sont parfois accessibles que par des routes de glace, serait extrêmement coûteux.
- Préoccupations concernant la durabilité des unités modulaires et le coût élevé d'entretien et de chauffage. :
 - Le coût élevé de la maintenance rend les unités modulaires non viables.
 - Dans certaines collectivités, la maintenance d'un bâtiment modulaire serait très coûteuse, car il faudrait peut-être faire venir des spécialistes de la maintenance ou des pièces par avion.
 - Les unités modulaires peuvent être endommagées pendant le transport (p. ex. un plancher fissuré pendant le transport retarde actuellement l'ouverture d'un centre modulaire et augmente les coûts).
 - Des problèmes liés au chauffage et à la durabilité des unités modulaires ont été signalés dans certaines collectivités.
- Les exigences réglementaires relatives aux installations modulaires peuvent entraîner des coûts élevés, ce qui rend cette approche risquée :
 - Étant donné que les bâtiments modulaires doivent être conformes à un certain nombre de codes du bâtiment, il peut être nécessaire de les modifier après leur achèvement afin de garantir leur conformité.
- Certains exploitants estiment que les unités modulaires sont représentatives de leur manque d'autonomie ou de contrôle dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants en général :
 - Selon cette approche, le GTNO conçoit le type de bâtiment, puis l'exploitant est responsable de tout le reste.

- Certains exploitants ont déclaré vouloir mieux comprendre pourquoi le GTNO envisageait des unités modulaires, compte tenu des défis qui y sont associés.
- Des terrains adaptés doivent être réservés pour les unités modulaires :
 - Dans certaines collectivités, le prix des terrains est prohibitif, ce qui pourrait mettre en péril la faisabilité des centres modulaires.
 - Les gouvernements autochtones, les organisations autochtones et les collectivités pourraient hésiter à réserver des terrains pour des unités modulaires ou prêts à assembler si les besoins de la collectivité ne peuvent être démontrés.
- Préoccupations concernant le coût des bâtiments modulaires :
 - L'approche modulaire pourrait s'avérer trop coûteuse.
 - Les fonds alloués ne suffisent pas pour construire de nouveaux centres modulaires, mais pourraient être suffisants pour agrandir les locaux.

Facteurs servant à déterminer la taille appropriée des installations modulaires

- Tenir compte des fluctuations démographiques à long terme avant de déterminer la taille appropriée des installations modulaires.
- Veiller à ne pas associer une installation modulaire de taille moyenne ou grande à une population en déclin, ce qui soulève des questions quant à la maintenance du bâtiment, au gaspillage d'énergie, etc.
- Dans certaines collectivités, le programme d'aide préscolaire aux Autochtones n'est autorisé que pour 11 ou 12 enfants. Il pourrait être nécessaire de regrouper les services afin de pouvoir utiliser une installation modulaire. D'autres services similaires pourraient être offerts dans une installation plus grande.

Approche axée sur la propriété d'actifs

Les participants n'ont relevé aucun défi associé à l'approche axée sur la propriété d'actifs. Ils ont formulé divers commentaires sur cette approche.

- Soutien à l'approche axée sur la propriété d'actifs
- Autres commentaires concernant l'approche axée sur la propriété d'actifs

Soutien à l'approche axée sur la propriété d'actifs

Les participants ont indiqué que l'approche axée sur la propriété d'actifs est la mieux adaptée aux collectivités présentant les caractéristiques ou les besoins suivants :

- Compte tenu des fonds actuellement disponibles pour l'embauche de personnel et des coûts d'exploitation des centres, l'approche axée sur la propriété d'actifs est une solution envisageable pour accroître de manière durable le nombre de places en garderie.
- La propriété d'actifs est l'option la plus simple pour les collectivités qui disposent de bâtiments vacants (p. ex. à mesure que les activités pétrolières et gazières cessent dans certaines collectivités, des bâtiments deviendront disponibles).

- La propriété d'actifs convient aux collectivités isolées où il n'y a pas de pénurie de terrains disponibles à l'achat.
- Comme l'espace disponible pour de nouvelles installations est limité dans certaines collectivités, l'option de la propriété d'actifs offre des occasions de redéfinir ou de rénover les lieux de garderie dans la région.

Autres considérations relatives à l'approche axée sur la propriété d'actifs

- Déterminer si la réaffectation des bâtiments existants est la solution la plus économique.
- Comme il existe de nombreux espaces de bureaux vacants dans certaines collectivités, il convient d'envisager la rénovation des espaces de bureaux.

Difficultés de financement rencontrées par les collectivités

Les participants ont relevé certains défis auxquels les collectivités pourraient être confrontées dans la mise en œuvre des approches proposées :

- Obstacles à l'accès au financement
- Financement insuffisant

Obstacles à l'accès au financement

Les participants ont répertorié certains obstacles actuels et potentiels à l'accès au financement.

- Interactions entre les restrictions financières actuelles et les approches proposées pour la création de places :
 - L'approche axée sur les apports en capitaux et l'approche de la construction modulaire ou prête à assembler proposées ne sont pas possibles vu les restrictions financières actuelles, notamment les limites imposées au financement excédentaire et au cumul du financement du GTNO et d'autres sources de financement.
 - Selon l'approche axée sur les apports en capitaux et l'approche de la construction modulaire ou prête à assembler, les exploitants agréés pourraient ne pas être en mesure de couvrir les coûts d'entretien et de maintenance sans augmenter les frais ou compromettre la qualité du service.
- Incompatibilité avec les besoins des gouvernements et des organisations autochtones :
 - La proposition de financement et les processus de demande ne tiennent pas compte des besoins particuliers des gouvernements autochtones (p. ex. obligation de fournir une lettre d'appui des dirigeants du gouvernement autochtone).
 - L'approche actuelle relative aux demandes de financement est considérée comme paternaliste et ne reflète pas les approches communautaires et locales pour la distribution des fonds.
- Le processus de demande est trop lourd pour les organismes aux capacités limitées :
 - Le dossier de demande de financement est très volumineux et difficile à remplir, en particulier pour les centres confrontés à des problèmes de capacité. Cela conduit

- certains organismes à rechercher du financement auprès d'autres sources dont les conditions d'octroi sont moins contraignantes.
- Un financement provisoire est nécessaire pour combler le délai entre l'approbation du financement et sa réception, ce qui peut entraîner des retards dans la construction ou la rénovation de places en garderie.

Financement insuffisant

Les participants ont exprimé leurs préoccupations concernant le montant des fonds disponibles, comme résumé ci-dessous.

- Le financement octroyé par l'entremise du [Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants \(AGJE\)](#) du gouvernement du Canada n'est pas suffisant pour l'ensemble du territoire, surtout si la majeure partie de ce financement est accordée aux grandes collectivités.
- Bien qu'admirable, l'objectif de 300 nouvelles places en garderies d'ici 2026 n'est pas réaliste compte tenu des affectations de fonds actuelles.

Idées pour renforcer le plan de financement des infrastructures pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (Cadre)

Les participants ont formulé diverses suggestions pour renforcer les approches proposées en vue de créer de nouvelles places en garderie.

- Effectuer une évaluation des besoins.
- Veiller à ce que la conception soit adaptée à la culture et s'assurer de la participation de la collectivité.
- Fournir un soutien financier pour les infrastructures afin d'aider à la mise en œuvre.
- Soutien au processus de demande pour faciliter la mise en œuvre.
- Autres suggestions.

Effectuer une évaluation des besoins

Les participants ont proposé de mener une évaluation des besoins afin de déterminer les besoins particuliers de chaque collectivité et d'appuyer la mise en œuvre.

- Considérations méthodologiques ou suggestions :
 - L'évaluation des besoins doit déterminer le nombre de places et le type d'infrastructures nécessaires dans chaque collectivité.
 - Envisager de mener un sondage pour cerner les besoins de chaque collectivité.
 - Envisager de faire un tour d'horizon pour déterminer le nombre de places actuellement disponibles et évaluer l'exactitude de ces chiffres (p. ex. certaines familles inscrivent leur enfant sur des listes d'attente avant même leur naissance).

- Envisager d'établir un lien entre le décrochage scolaire et le manque de services de garde d'enfants dans la collectivité.
- L'évaluation des besoins devrait favoriser une répartition équitable des fonds :
 - Comme les besoins financiers sont supérieurs aux fonds disponibles, il est essentiel que le GTNO comprenne bien les besoins de chaque collectivité afin que les fonds soient répartis de manière équitable et efficace.
 - Afin de garantir une répartition équitable des fonds, des mesures devraient être prises pour veiller à ce que les collectivités situées à l'extérieur de la région de Yellowknife soient adéquatement représentées dans l'évaluation des besoins.
 - Une évaluation des besoins aidera le GTNO à mieux servir ses résidents les plus vulnérables.
 - Si aucune évaluation des besoins à l'échelle du gouvernement n'est effectuée, il convient d'envisager de collaborer avec les collectivités afin de déterminer leurs besoins particuliers. Cela pourrait être fait en finançant des études de faisabilité afin d'aider les collectivités à prendre des décisions éclairées en fonction de leurs besoins.

Conception adaptée à la culture et participation de la collectivité

Les participants ont souligné que la conception des nouvelles places en garderie doit être adaptée à la culture.

- La collaboration avec les collectivités peut faciliter l'adhésion des dirigeants communautaires et permettre d'établir des liens avec les champions communautaires.
- Les installations modulaires doivent être conçues en collaboration avec les gouvernements et les organisations autochtones, et les collectivités. Les conceptions pourraient également être approuvées après consultation de ces groupes.
- La création de garderies devrait s'inspirer de l'appel à l'action n° 12 sur l'éducation de la Commission de vérité et réconciliation, qui invite les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les gouvernements autochtones à élaborer des programmes d'éducation de la petite enfance adaptés à la culture des familles autochtones. Il faut également tenir compte des réalités des TNO (p. ex. ne pas concevoir des services prévus pour le Sud).
- Plutôt que de compter sur la collectivité pour accomplir le gros du travail, il serait préférable de collaborer avec les centres culturels locaux et les architectes afin de préparer différentes options de conception qui pourraient ensuite être présentées à la collectivité.
- Envisager la récente initiative du Conseil scolaire de Beaufort-Delta visant à ancrer ses écoles dans les cultures autochtones, ce qui comprenait des éléments de design intérieur (p. ex. placement d'artefacts, photos d'aînés, etc.).
- Les lignes directrices relatives aux infrastructures pourraient être révisées afin d'aider à surmonter les contraintes liées à une conception culturellement appropriée (p. ex. bâtiments carrés).

Soutien financier pour les infrastructures afin d'aider à la mise en œuvre

Les participants ont demandé un soutien financier pour appuyer la mise en œuvre.

- Envisager d'accorder des fonds supplémentaires pour permettre aux organismes d'embaucher des spécialistes en gestion de projet afin d'aider les collectivités à créer de nouvelles places en garderie, depuis le dépôt de la demande jusqu'à l'ouverture d'un nouveau centre.
- Comme il pourrait être difficile de couvrir les frais de fonctionnement dans le cadre des approches proposées pour la création de places, le GTNO devrait envisager d'accorder une aide financière aux petits centres afin de couvrir les frais administratifs.
- En plus d'offrir un soutien financier pour couvrir les dépenses admissibles des exploitants qui choisissent l'approche axée sur la propriété d'actifs, le GTNO devrait envisager d'offrir un soutien similaire aux organismes communautaires qui choisissent l'approche axée sur les apports en capitaux ou l'approche de la construction modulaire ou prête à assembler.
- Envisager une approche plus locale du financement en permettant que les sommes provenant du Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants du gouvernement du Canada soient versées aux gouvernements autochtones plutôt qu'au GTNO.
- Afin de réduire les retards dans la construction ou la rénovation des garderies, envisager d'accorder un financement provisoire pour raccourcir le délai entre l'approbation du financement et sa réception.

Soutien au processus de demande pour faciliter la mise en œuvre

Les participants ont demandé un soutien au processus de demande pour faciliter la mise en œuvre.

- Envisager de collaborer avec les gouvernements autochtones afin de simplifier les exigences pour que le processus de demande reflète mieux le caractère unique de ces gouvernements.
- Envisager de simplifier le processus de demande ou d'offrir de l'aide pour ce processus aux organismes ayant des capacités limitées.
- Une aide à la planification des activités doit être fournie avant le processus de demande et de planification des immobilisations afin de répondre à des questions comme : Qui va gérer le programme? Quelle est la structure de gouvernance?

Autres suggestions

Les participants ont proposé plusieurs suggestions supplémentaires pour renforcer le projet de plan concernant les infrastructures pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (le Cadre).

- Compte tenu du besoin urgent de nouvelles places en garderie, le GTNO devrait mettre l'accent sur l'accélération de la mise en œuvre.
- Le GTNO doit envisager d'exiger que les promoteurs intègrent des places en garderies dans les nouveaux projets d'infrastructures (p. ex. tout nouvel espace de bureaux devrait inclure des places en garderies) ou les encourager à le faire.

- Envisager l'intégration d'un plan permettant de diffuser les renseignements sur les agréments et d'autres ressources.
- Envisager la rénovation d'immeubles de bureaux ou de salles communautaires afin d'ajouter des places en garderie au rez-de-chaussée, à proximité d'espaces verts.
- Envisager d'intégrer les nouvelles places en garderie dans les processus de planification communautaire.

Renforcement des partenariats

Les participants ont formulé des commentaires variés sur le renforcement des partenariats.

- Améliorer les échanges, le soutien et la communication.
- Autres suggestions.

Améliorer les échanges, le soutien et la communication

Les participants ont mentionné que les partenariats peuvent être renforcés en améliorant la communication, les échanges et le soutien.

- Davantage d'échanges avec les partenaires :
 - Les gouvernements autochtones souhaitent être consultés davantage.
 - Envisager d'organiser des groupes de discussion avec l'ensemble de la collectivité et d'y faire participer des députés territoriaux.
 - S'engager à discuter en personne, plutôt que virtuellement, avec les membres de la collectivité.
 - Il est essentiel d'échanger avec les gouvernements autochtones, les organisations autochtones, les collectivités et les différents paliers de gouvernement.
 - Veiller à ce que les gouvernements autochtones soient représentés au sein des conseils d'administration des garderies.
 - Envisager de donner aux services de garde en milieu familial l'occasion de donner leur avis.
- Un soutien supplémentaire du GTNO permettrait de renforcer les partenariats :
 - Le GTNO devrait offrir davantage de soutien aux organismes communautaires qui demandent des fonds fédéraux (p. ex. le principe de Jordan) et défendre leurs intérêts.
 - Un soutien supplémentaire du GTNO pour remplir les demandes de financement (infrastructures) serait bienvenu.
 - Le personnel du GTNO devrait être plus accessible afin que les organismes communautaires puissent obtenir du soutien et de l'aide au besoin.
 - Intégration des contrôles occasionnels par des représentants régionaux des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

- Améliorer la communication entre le GTNO et le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants :
 - Il faudrait établir une communication plus régulière entre les gouvernements autochtones, le GTNO et le personnel des services d'apprentissage et de garde à l'enfance afin de renforcer les partenariats.
 - Le GTNO doit communiquer de façon continue, et pas seulement lorsqu'il y a de nouvelles initiatives.
 - L'organisation de réunions trimestrielles ou mensuelles avec les conseillers régionaux en petite enfance permettrait de renforcer les partenariats.
 - Il faudrait établir des voies de communication officielles et multidirectionnelles entre le personnel chargé de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants du GTNO, les organismes commanditaires et les gestionnaires de programmes (p. ex. actuellement, les gestionnaires de programmes traitent directement avec le GTNO et non avec les organismes commanditaires).

Autres suggestions en lien avec l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Les participants ont proposé plusieurs autres choses pour renforcer les partenariats.

- Envisager la création d'un comité d'évaluation des besoins :
 - Réaliser une évaluation des besoins est essentielle pour établir et maintenir des relations dans ce domaine.
 - Envisager la formation d'un comité regroupant un éventail de partenaires (p. ex. les collectivités, le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, le ministère des Affaires municipales et communautaires, Habitation Territoires du Nord-Ouest, etc.) pour bien définir les besoins.
- Créer des espaces sûrs où les partenaires et les intervenants peuvent collaborer et discuter des défis à relever :
 - Envisager d'organiser un sommet sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants afin de renforcer les partenariats, faciliter la collaboration, partager des idées et soutenir la mise en œuvre.
 - Discuter de manière transparente des défis et des occasions liés à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants.
- Réfléchir aux tenants et aboutissants de certains partenariats :
 - Réfléchir à la question de savoir si un partenariat avec des écoles complique la tâche des exploitants de garderie en milieu familial.

Commentaires, suggestions et remarques supplémentaires

Les participants ont formulé des commentaires et suggestions et à l'intention du GTNO concernant les approches à adopter pour créer de nouvelles places en garderie et, plus généralement, les questions liées à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants :

- Disparité salariale
- Installations pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

- Enjeux concernant la réglementation et l'agrément
- Demande pour les services et garde et planification
- Intégration et collaboration
- Établissement des priorités et orientation future
- Financement et exigences concernant l'embauche
- Comparaison de la rémunération

Disparité salariale

Les participants ont souligné qu'il existe une disparité salariale entre les personnes employées dans des garderies en établissement agréées et des écoles, et celles qui exploitent une garderie à domicile.

- Les aides-enseignants sont mieux rémunérés dans les écoles.
- Le financement prévu par le principe de Jordan a attiré des travailleurs de garderie vers les écoles, où ils bénéficient d'une meilleure rémunération.
- Les salaires du personnel des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont perçus comme étant plafonnés par le GTNO.
- Les prestataires de services de garde en milieu familial doivent toucher un salaire en fonction de leur niveau de formation, des services proposés et de leur expérience.
Actuellement, les personnes qui gèrent des services de garde en milieu familial reçoivent une rémunération à taux fixe, indépendamment de leur niveau de formation, de leurs qualifications et des services offerts.

Installations pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Les participants ont formulé des commentaires concernant les installations pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants :

- Le GTNO devrait fournir à tous les exploitants un classeur contenant tous les codes et toutes les spécifications nécessaires pour les nouvelles garderies en établissement, et il devrait être clairement indiqué que ces exigences doivent être respectées lors de l'achat ou de la construction d'une nouvelle installation.
- Le GTNO devrait examiner les meilleurs moyens de réduire les coûts énergétiques des nouveaux bâtiments (p. ex. installation de panneaux solaires).
- Les expériences acquises avec les installations construites de façon classique sont positives, comme en témoigne la garderie de la Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest à Fort Resolution. Plusieurs autres collectivités ont consulté des gestionnaires de projet et des constructeurs qui leur ont conseillé d'opter pour des installations construites de façon classique plutôt que pour des unités modulaires.

Enjeux concernant la réglementation et l'agrément

Certains participants ont mentionné que les exigences réglementaires et les conditions d'agrément sont restrictives et peuvent décourager les membres de la collectivité intéressés par le milieu de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.

- Les processus et la structure actuels du GTNO peuvent dissuader les gens de se prévaloir du Fonds des infrastructures pour la petite enfance et des options modulaires.
- Le GTNO pourrait accélérer le processus d'octroi de permis en sous-traitant les tâches d'inspection (p. ex. aux inspecteurs en santé).
- Les exigences en matière d'agrément des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pourraient ne pas tenir compte des pratiques autochtones. Par exemple, les aliments autochtones (p. ex. les aliments traditionnels provenant de la chasse) ne sont pas autorisés par les inspecteurs en santé.

Demande pour les services et garde et planification

Les participants ont indiqué que certaines collectivités ont de la difficulté à prévoir la taille des installations et le nombre de places de garderie dont elles auront besoin en raison de la fluctuation de la population et de la main-d'œuvre disponible.

- Les collectivités ont du mal à prévoir le nombre de places dont elles auront besoin en raison de l'évolution démographique.
- La création de places supplémentaires en garderie pourrait contribuer à pallier la pénurie de main-d'œuvre et apporter des avantages économiques et sociaux, car les membres de la collectivité travailleront dans les nouveaux établissements.

Intégration et collaboration

Les participants ont proposé d'intégrer plusieurs services dans un seul établissement afin d'alléger la charge qui pèse sur les prestataires de services de garde et les parents.

- Envisager la création d'un établissement offrant tous les services (p. ex. bureaux, garderie, maternelle, etc.) en combinant les ressources de différents ministères du GTNO.
- La collaboration entre les écoles et les garderies pourrait remédier à la baisse du taux de scolarisation des jeunes parents.

Établissement des priorités et orientation future

Les participants ont formulé des suggestions sur les orientations futures du secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants aux Territoires du Nord-Ouest.

- Les parents d'enfants ayant des besoins particuliers ont besoin de services de garde.

Financement et exigences concernant l'embauche

Les participants ont fait remarquer que les établissements auront besoin de plus de financement pour embaucher du personnel supplémentaire et que les avantages sociaux et les incitatifs liés au travail dans les établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient être revus.

- L'approche actuelle de la répartition des fonds fait qu'il est très coûteux d'offrir des places pour nourrisson.
- Les établissements d'apprentissage et de garde des jeunes enfants ont besoin de fonds supplémentaires pour embaucher du personnel, notamment du personnel de terrain, des gardiens, des gestionnaires et des administrateurs.
- Les établissements doivent inciter les membres de la collectivité à travailler dans les garderies plutôt que dans les écoles en leur offrant des salaires plus élevés, des avantages liés au logement et des occasions de perfectionnement professionnel ou de formation.

Comparaison de la rémunération

Les participants ont mentionné que les salaires dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants aux Territoires du Nord-Ouest devraient être plus élevés que ceux du Sud du Canada.

- Les salaires des éducateurs de la petite enfance aux Territoires du Nord-Ouest sont similaires à ceux du Sud du Canada, ce qui est injuste compte tenu du coût de la vie plus élevé dans le Nord.
- Les salaires des éducateurs de la petite enfance aux Territoires du Nord-Ouest sont trop bas et ne reflètent pas le niveau d'attentes à leur égard.

Résumé des principaux constats

Cette section résume les principales conclusions tirées au cours des échanges. Elles sont classées selon les catégories suivantes :

- La réalisation d'une évaluation des besoins en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.
- L'approche optimale de création de places dans chaque collectivité en fonction du contexte.
- La création de nouvelles places en garderies éducatives doit être culturellement appropriée.
- Les obstacles à l'accès au financement des infrastructures.
- Partenariats relatifs à l'apprentissage et à la garde de jeunes enfants.

Évaluation des besoins

Les participants ont souligné l'importance de mener une évaluation des besoins afin de déterminer les besoins particuliers de chaque collectivité et d'appuyer la mise en œuvre.

Compte tenu du financement limité disponible et de l'important besoin de nouvelles places en garderie, les participants ont indiqué qu'il est essentiel que le GTNO comprenne bien les besoins de chaque collectivité afin que le financement soit réparti de manière équitable et efficace. Les participants ont souligné l'importance de veiller à ce que les besoins de toutes les collectivités, y compris celles situées à l'extérieur de Yellowknife, soient bien compris.

Les participants ont également proposé que le GTNO collabore directement avec les collectivités afin de mener un sondage, d'effectuer une analyse des besoins ou de mettre en œuvre d'autres méthodes pour déterminer les besoins de chaque collectivité, notamment le nombre de nouvelles places requises et le type de place optimal. Les participants ont également proposé de créer un comité d'évaluation des besoins, qui aurait l'avantage de renforcer les relations avec le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants. Il a été mentionné que certaines collectivités pourraient avoir besoin d'un financement pour évaluer avec précision les besoins et réaliser des études de faisabilité.

L'approche optimale de création de places pour chaque collectivité

Les participants ont indiqué que la meilleure option pour créer des places dépend des caractéristiques et des besoins spécifiques de la collectivité et des organismes chargés de la servir (voir le Tableau 3).

Tableau 3 : Résumé des commentaires des participants sur la mise en œuvre communautaire

Commentaires	Apports en capitaux	Constructions modulaires ou prêtées à assembler	Propriété d'actifs
Contextes bien adaptés à l'option	<ul style="list-style-type: none"> • Des travaux de rénovation sont prévus pour les bâtiments de la collectivité. • Des terrains sont disponibles dans la collectivité pour de nouvelles installations. • L'exploitant dispose d'une marge budgétaire pour couvrir les coûts liés à la maintenance, aux services publics et à l'entretien. 	<ul style="list-style-type: none"> • La collectivité est accessible par plusieurs modes de transport. • Spécialistes de la maintenance disponibles sur place. • Des terrains viabilisés sont disponibles pour des unités modulaires. • Peu de bâtiments dans la collectivité peuvent être réaménagés. • Besoin urgent et à court terme de nouvelles places en garderie dans la collectivité. • L'exploitant dispose d'une marge budgétaire pour les coûts de maintenance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Bâtiments vacants disponibles pour être réaménagés dans la collectivité. • Terrain disponible dans la collectivité pour de nouvelles installations. • L'exploitant a un budget limité pour la maintenance, les services publics et l'entretien.
Contextes mal adaptés à l'option	<ul style="list-style-type: none"> • L'exploitant a un budget limité pour la maintenance, les services publics et l'entretien des installations. • La saison de construction est limitée pour les nouvelles installations en raison de l'éloignement géographique de la collectivité. • Les installations actuelles peuvent limiter la conception culturellement appropriée. 	<ul style="list-style-type: none"> • La collectivité est généralement accessible par des ponts étroits ou des routes de glace et est inaccessible par barge. • Des spécialistes de la maintenance doivent être transportés par avion. • Manque de terrains viabilisés pour les unités modulaires. • Bâtiments vacants disponibles pour être réaménagés dans la collectivité. • L'exploitant a un budget limité pour la maintenance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin urgent et à court terme de nouvelles places en garderie dans la collectivité. • La saison de construction est limitée pour les nouvelles installations en raison de l'éloignement géographique de la collectivité. • Les installations actuelles peuvent limiter la conception culturellement appropriée.

Commentaires	Apports en capitaux	Constructions modulaires ou prêtées à assembler	Propriété d'actifs
Autres commentaires	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des obstacles potentiels à la mise en œuvre liés aux restrictions financières (p. ex. cumul). 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir compte des questions liées à la durée de vie des unités modulaires et aux coûts de maintenance. 	<ul style="list-style-type: none"> Considérée comme l'approche la plus réalisable par certains participants.

Conceptions culturellement appropriées

Les participants ont indiqué que les places en garderie créées doivent être adaptées à la culture, quelle que soit l'approche adoptée pour les créer. Ainsi :

- Les nouvelles places en garderie créées dans le cadre de l'approche axée sur les apports en capitaux ou de l'approche axée sur la propriété d'actifs doivent être planifiées en collaboration avec les gouvernements autochtones, les organisations autochtones et les collectivités, ainsi que conformément à l'appel à l'action n° 12 de la Commission de vérité et réconciliation. Il a également été soulevé qu'il pourrait être difficile d'intégrer des éléments de conception culturelle lors de l'agrandissement d'installations existantes ou lorsque l'on doit respecter les contraintes imposées par les lignes directrices relatives aux infrastructures.
- Il peut être difficile d'intégrer des éléments de conception culturelle dans l'approche de la construction modulaire ou prêtée à assembler, car ces unités sont généralement conçues dans le Sud et ne tiennent pas compte des réalités des cultures autochtones du Nord. Il faudrait plutôt concevoir des installations modulaires en collaboration avec les gouvernements autochtones, les organisations autochtones et les collectivités, ou les faire approuver par les collectivités avant leur construction.

Obstacles à l'accès au financement des infrastructures

Les participants ont indiqué que les exploitants pourraient ne pas être en mesure de tirer parti des options proposées pour créer des places en raison des obstacles à l'accès au financement. Ainsi :

- Certains exploitants sans but lucratif peuvent ne plus être admissibles à un financement public s'ils disposent de suffisamment de fonds pour acheter des terrains en raison des restrictions imposées sur les excédents de financement et le cumul de fonds provenant d'autres sources. Il est donc important d'examiner dans quelle mesure les restrictions actuelles en matière de financement peuvent constituer des obstacles à une mise en œuvre réussie.
- Les demandes de financement sont trop lourdes à remplir, en particulier pour les établissements aux capacités limitées. À titre d'exemple, les demandes actuelles soumises par les gouvernements autochtones doivent être accompagnées d'une lettre d'appui des dirigeants autochtones. Cette charge supplémentaire est inutile lorsque ce sont les gouvernements autochtones qui soumettent la demande. Par ailleurs, les participants ont

fait remarquer que le délai entre l'approbation du financement et son versement peut retarder la création de nouvelles places.

- Les fonds alloués ne suffisent pas à répondre aux besoins de places en garderie de l'ensemble du territoire. Ainsi, les participants ont proposé de revoir l'objectif de créer 300 nouvelles places en garderie d'ici 2026.

Le GTNO doit apporter un soutien supplémentaire. À titre d'exemple, on a mentionné que certains organismes ont besoin d'aide pour remplir les demandes de financement et que le GTNO devrait défendre les intérêts des organismes qui demandent des fonds fédéraux.

Partenariats relatifs à l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants

Les participants ont indiqué que le GTNO peut renforcer les partenariats dans le secteur de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants en prenant des mesures pour améliorer l'engagement, le soutien et la communication. Ainsi, le GTNO devrait envisager de mobiliser l'ensemble de la collectivité sur les questions d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au moyen de groupes de discussion et de séances d'échanges en personne dans les collectivités concernées. De plus, les députés locaux devraient participer à ces activités. Les participants ont également recommandé que les gouvernements autochtones, les organisations autochtones et les collectivités soient plus régulièrement consultés sur les questions d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et qu'ils soient représentés au sein des conseils d'administration des garderies. Il a également été proposé que le GTNO en fasse davantage pour donner aux exploitants de garderie en milieu familial l'occasion de faire part de leurs commentaires.

En outre, les participants ont indiqué qu'il semble y avoir un décalage entre les processus décisionnels du GTNO et les réalités opérationnelles du secteur, et que la formule de financement doit être revue pour remédier à cette situation. Il a également été proposé que le GTNO envisage d'organiser un sommet sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants afin de renforcer les partenariats, de faciliter la collaboration, d'échanger des idées et d'appuyer la mise en œuvre.

Prochaines étapes

Le GTNO mettra à jour le Cadre sur les infrastructures pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour y intégrer les résultats de ces échanges. Le Cadre sera ensuite présenté aux participants aux échanges avant d'y mettre la touche finale. Une fois terminé, il sera rendu public, et le TNO travaillera à la mise en œuvre des approches décrites pour créer de nouvelles places en garderie.